

# LE COÛT DU STRESS FINANCIER EN PERTE DE PRODUCTIVITÉ



Pour un organisme de 200 employés, les distractions au travail causées par le stress financier pourraient coûter

**1 000 \$ par employé, soit un peu plus de 200 000 \$ par année.**



**43 %**

des employés disent que le stress lié aux finances personnelles influe sur leur rendement au travail<sup>1</sup>

**43 % de 200 employés =**  
**86 employés distraits par leurs finances**



**46 %**

des employés distraits disent consacrer **3,5 heures** de travail par semaine à des questions financières<sup>2</sup>

**46 % de 86 employés = 40 employés qui consacrent 3,5 heures de travail par semaine à des questions financières**



Les **54 %**

restants y consacrent moins de 3 heures par semaine (pour ce calcul, nous allons utiliser 0,5 heure en moyenne)

**54 % de 86 employés =**  
**47 employés qui consacrent 0,5 heure de travail par semaine à des questions financières**



40 employés x 3,5 heures,  
+ 47 employés x 0,5 heure =  
**163,5** heures perdues chaque semaine à cause du stress financier



163,5 heures x 46 semaines de travail par année<sup>3</sup> =

**7 521** heures perdues en un an à cause du stress financier



7 521 heures x salaire moyen de 27,66 \$<sup>4</sup> =

**208 031 \$** perdus en un an à cause du stress financier



Cette estimation est prudente parce qu'elle ne compte pas autres coûts potentiels comme le coût de l'absentéisme, du roulement de personnel ou des employés qui ne partent pas à la retraite au moment prévu. Vous pourriez faire un calcul plus précis pour votre entreprise en tenant compte de divers facteurs ou en utilisant les 1 000 \$ par employé comme montant de référence.

[canada.ca/mieux-etre-financier](https://canada.ca/mieux-etre-financier)

1. Association canadienne de la paie, « Enquête de la SNP auprès des employés », préparé par Framework Partners Inc. (2019), p. 8.

2. PricewaterhouseCoopers, « Special Report: Financial stress and the bottom line: Why employee financial wellness matters to your organization » (2017), p. 11.

3. Organisation de coopération et de développement économiques, « Heures moyennes annuelles ouvrées par travailleur », <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=ANHRS&Lang=fr>. Consulté le 12 décembre 2018.

4. Statistique Canada, « Salaire des employés selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées » (août 2019), [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410030601&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410030601&request_locale=fr).